

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240902

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val d'Etangson (Evallé) en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre membres suppléants.
18 septembre 2024	
Date d'affichage	
18 septembre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 38	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan
M. CHABILLANT Jean-Luc
M. DARROY Claude démissionnaire remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian
M. GAUTHIER Renaud
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. MORIN Sébastien
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme LELONG Françoise donne pouvoir à M. LEROY Michel
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à M. PLUT Jean-Claude

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

STATUTS

MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 définissant l'intérêt communautaire,

La Région mettra en place probablement en 2025 « service public de la rénovation de l'habitat ».

Conformément à l'article L 5214-16 du CGCT, il est possible que la Collectivité exerce en lieu et place des communes, pour la conduite d'intérêt communautaire, les compétences relevant du groupe suivant (Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Création aménagement de voirie, Action sociale communautaire...)

Monsieur le Président propose de considérer d'intérêt communautaire, le « service public de la rénovation de l'habitat » dans le cadre de la compétence politique du logement et du cadre de vie et de l'ajouter :

Extrait des statuts

i) Politique du logement et du cadre de vie

Elaboration d'une politique de logement social d'intérêt communautaire. Est considérée d'intérêt communautaire :

- *La gestion des opérations d'acquisition- amélioration de logements situés*
 - *Au 9 et 9 bis rue de la Tibergerie- 72120 Montañillé,*
 - *Au 3 et 3 ter Place de l'Eglise -72120 Marolles les Saint Calais.*
- *les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.*
- *La plateforme Territoriale Rénovation Energétique*

Est proposé l'ajout

-service public de la rénovation de l'habitat

L'intérêt communautaire est déterminé à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de considérer d'intérêt communautaire, le service public de la rénovation de l'habitat dans le cadre de la compétence politique du logement et du cadre de vie.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

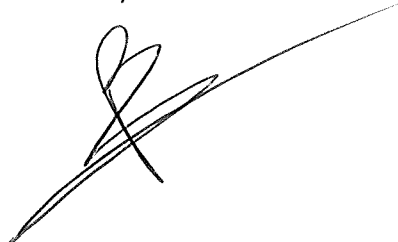
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 septembre 2024

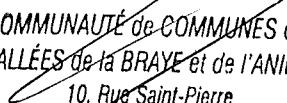
La secrétaire de séance,

Le Président,

Candy RENARD



Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS